

Réussite Educative

REF : DEERE2014002

Signataire : KF/BB

Séance du Conseil Municipal du 17/04/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

**OBJET : Signature des conventions annuelles d'objectifs entre la commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires pour le 3ème trimestre de l'année scolaire 2013/2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires**

**EXPOSE :**

La ville d'Aubervilliers a mis en œuvre l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013 avec la volonté d'accueillir les enfants d'âge maternel et élémentaire des 32 écoles de la ville et de leur proposer des activités périscolaires de qualité dans les domaines notamment de la culture, du sport, de l'éducation à l'altérité, de l'éducation à la citoyenneté... L'objectif est de favoriser l'épanouissement de l'enfant, développer le goût de l'apprentissage, créer les conditions d'une socialisation harmonieuse et aider à lutter contre les inégalités et les discriminations de toutes natures

Dans ce contexte, trois nouvelles associations font part de leur volonté de participer à l'animation des ateliers périscolaires :

- VIVIANE HELARY
- BRAIN UP
- PLACE AUX ENFANTS

Ce partenariat doit être formalisé par voie de convention.

La présente convention prévoit les modalités d'intervention et de versement de la subvention allouée à chaque association et comprend :

- une convention annuelle d'objectifs entre la commune et chaque association pour définir les modalités de coopération.
- une fiche précisant les modalités de mise en œuvre de l'action par l'association

Les activités périscolaires sur ce nouveau temps 14h30/16h se dérouleront dans les locaux scolaires ou dans un lieu extérieur affecté à l'activité (maisons de l'enfance, maisons de jeunes, conservatoire, médiathèques, centre sociaux...). mis à disposition par la commune aux associations. La Commune mettra également à disposition de l'association du matériel approprié.

Chaque association s'engage à prendre en charge les groupes d'enfants en respectant le taux d'encadrement réglementaire soit 1 adulte pour 12 enfants en maternelle et 1 adulte pour 15 enfants en élémentaire, les normes de sécurité et l'âge des enfants pour la mise en oeuvre des activités.

Elle s'engage, par ailleurs, à produire à la Commune l'ensemble des justificatifs, dans les délais impartis, qui sont détaillés dans les articles 6 et 7 de la présente convention. Un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en oeuvre de l'action. devra être fourni au plus tard un mois après son terme .

La Commune procédera conjointement avec l'association à une évaluation des actions réalisées sous forme d'une réunion

La Commune accompagnera chaque association à travers le versement d'une subvention correspondant à l'activité déployée sur le trimestre selon les modalités précisées dans l'article 5 de la convention.

Toute modification des termes de ladite convention fera l'objet d'un avenant entre les deux parties.

La présente convention est conclue pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2013/2014.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations désignées ci-après, pour la mise en place des ateliers périscolaires à compter de septembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

- Association VIVIANE HELARY pour 24 séances d'expression corporelle – relaxation en direction des enfants de CLIS.
- Association BRAIN UP pour 48 séances portant sur l'équilibre alimentaire en direction des classes préparatoires et des cours moyens.
- Association Place aux enfants pour 132 séances pour le projet « cultures du monde » en direction des grandes sections de maternelle et des cours préparatoires.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 AVRIL 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 17 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 avril 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kifani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc, **Adjoints au Maire,**

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, KADDOURI Nourredine, Mme PEJOUX Claudine, **Conseillers Municipaux délégués,**

Mmes SIGNATE Rouguy, REDOUANE Wassila, M. WOHLGROTH Antoine, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. ROZENBERG Silvère, Mme MILLA Josiane, M. LE HYARIC Patrick, Mmes FAGARD Alice, RABAH Hana, MBONDO Thérèse, M. SANON Guillaume, Mmes LE MOINE Sandrine, YONNET Evelyne, ALVES Presilya, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, YAOU El Abbassia, M. MENIA Fayçal, Mme LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, **Conseillers Municipaux,**

Excusés :

Mme MERCADER Y PUIG Maria  
M. PLEE Eric  
M. SALVATOR Jacques  
M. RACHEDI Hakim  
M. HAFIDI Abderrahim  
M. ZAIRI Rachid  
M. AIT BOUALI Omar

Représentés par :

Mme CHERET Magali  
Mme DERKAOUI Mériem  
Mme YONNET Evelyne  
Mme VIGEANT Claire  
M. LOGRE Benoît  
Mme YAOU El Abbassia  
Mme ALVES Presilya

---

Secrétaire de séance : M. RABAH Hana.

---

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Réussite Educative

REF : DEERE2014002

Signataire : KF/BB

**OBJET : Signature des conventions annuelles d'objectifs entre la commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires pour le 3ème trimestre de l'année scolaire 2013/2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 5 juin 2013 sur le refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur la réforme des rythmes scolaires ;

Vu les projets de convention annuelle d'objectifs entre trois associations et la Commune d'Aubervilliers pour définir les modalités de coopération ;

Considérant la volonté de la Commune de s'appuyer prioritairement sur les ressources locales existantes et le dynamisme des associations pour la mise en place d'activités périscolaires en direction des enfants des 32 écoles de la ville, pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2013/2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

A la majorité des membres du conseil, Mme LENOURY et M. BIDAL du groupe "Agir pour Aubervilliers" s'étant abstenus

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations dont la liste est jointe pour la mise en place des ateliers périscolaires pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2013/2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**APPROUVE** l'attribution, au titre de l'année 2014, des subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Imputation budgétaire					Montant
	service	nature	fonction	action	dispositif	
VIVIANE HELARY	406	6574	255	BRAINUP	RYTHSCOL	1 800
BRAIN UP	406	6574	255	VIVIANHE	RYTHSCOL	5 040
PLACE AUX ENFANTS	406	6574	255	PLACEAUX	RYTHSCOL	8 965

Pour le Maire  
Le 14<sup>ème</sup> adjoint,  
M. CHOUDER



*Chouder*

Reçu en Préfecture le : 23/04/2014  
Publié le 23/04/2014  
Certifié exécutoire le : 23/04/2014

Pour le Maire  
Le 14<sup>ème</sup> adjoint,  
M. CHOUDER



*Chouder*